



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation :
14 Mars 2025

Date d’affichage :
14 Mars 2025

Objet

N° 25.03.20 – 012
Échange de terrain – Rue Neuve

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Delphine ALLEGRE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Aurélie BERNEDE, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Dominique PERRON, Michel LABOILLE-MORESMAU, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO.

Procuration : Aurélie BERNEDE donne procuration à Serge VIAROUGE, — Sandra TOLLIS donne procuration à Frédérique CHARPENEL — Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR — Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN – Aurélie SOUBESTE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

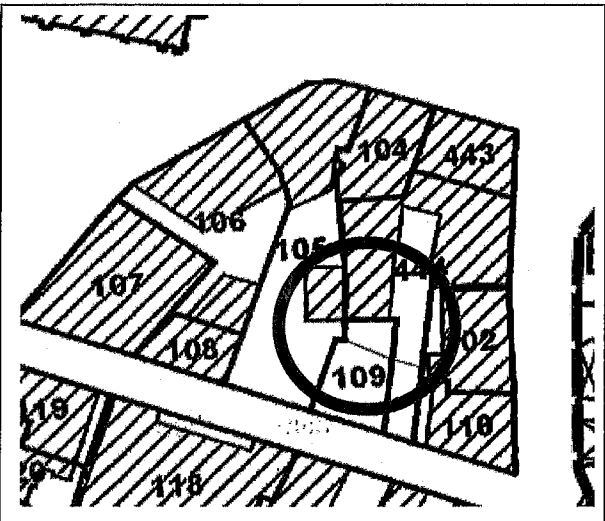
Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Monsieur et Madame Longueville, propriétaires de la parcelle située au 2 rue du Vicomte et cadastrée AB 444, ont pris attache auprès de la commune afin de régulariser l’usage du terrain communal contigu, sis rue Neuve, destiné au stationnement de véhicules.

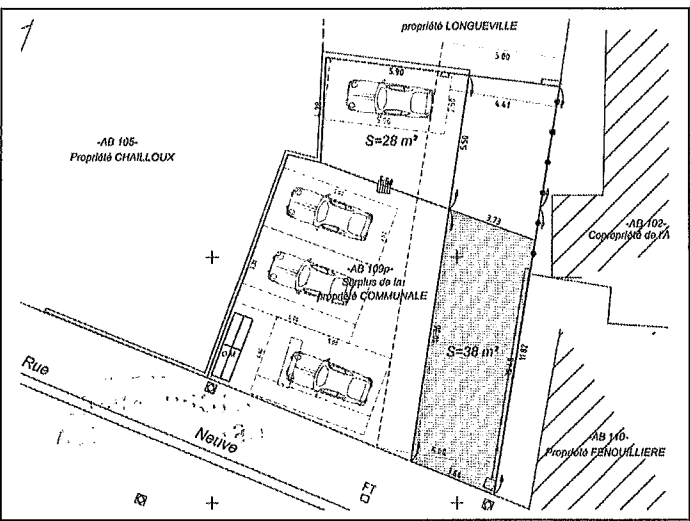
Leur demande consiste à asseoir définitivement leur possibilité de stationnement tout en assurant à la commune la possibilité de desservir ses propres places, par l’intermédiaire d’un échange entre deux assiettes foncières, à savoir :

- Une assiette communale de 26 m² utilisé exclusivement par les propriétaires du 2 rue du Vicomte
- Contre une emprise de 38 m² du terrain appartenant à M. et Mme Longueville, à usage d’accès aux stationnements

Situation foncière d’origine



Situation foncière projetée



Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 20 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250401-DELIB25_012-DE



Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AB 634, située rue neuve, d'une superficie de 28m², issue du détachement de la parcelle AB 109,

Considérant que cette parcelle a de longue date pour usage exclusif le stationnement des véhicules des occupants de la parcelle cadastrée AB 444,

Considérant que la parcelle cadastrée section AB 635, d'une superficie de 38 m², propriété de Monsieur et Madame Longueville, dessert les places de stationnement de la parcelle AB 634

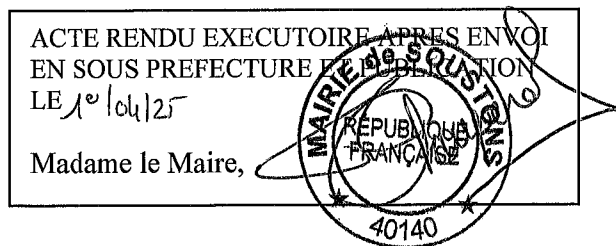
Considérant que Monsieur et Madame LONGUEVILLE proposent l'échange entre les parcelles AB 634 et 635 afin de pouvoir régulariser l'usage de la parcelle AB 109.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'échange de la parcelle communale cadastrée section AB n°634 contre la parcelle appartenant à Monsieur et Madame LONGUEVILLE, cadastrée section AB n° 635.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet échange, y compris l'acte notarié et accomplir toutes les formalités administratives et réglementaires liées à cet échange.
- De préciser que les frais liés à cet échange seront supportés par Monsieur et Madame LONGUEVILLE .

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Soustons, le 21 mars 2025,



Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL